

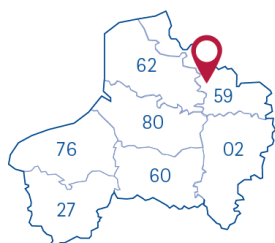
BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Douai



Genieve VERLEY-CHEYNEL

Présidente de la cour
administrative d'appel
de Douai



Effectifs de la juridiction :

59

personnes dont :

21

magistrates
et magistrats

28

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, la cour administrative d'appel de Douai a conservé une activité soutenue en intervenant dans les grands dossiers de la vie sociale et économique de son territoire qui inclut l'intégralité de la région Hauts-de-France ainsi que la Haute-Normandie.

Jugeant en appel les affaires en provenance des tribunaux administratifs de Lille, Amiens et Rouen, la cour est amenée à trancher des litiges très variés tels que des contentieux en matière de séjour et d'éloignement des étrangers, ou des contentieux du quotidien comme ceux de l'agriculture – par exemple au titre du contrôle des structures agricoles – des permis de construire, de la fiscalité, de la responsabilité hospitalière, ou encore du travail – qu'il s'agisse de la situation de fonctionnaires ou de celle de salariés concernés par des décisions de l'inspection du travail, à la suite de restructurations.

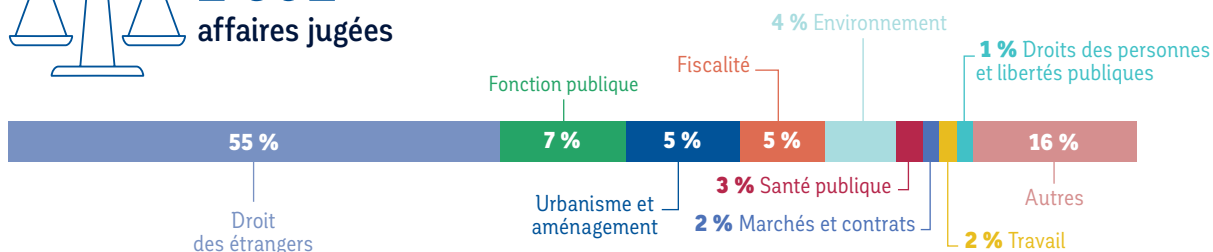
Par ailleurs, la cour traite directement des dossiers relatifs aux installations éoliennes ainsi qu'aux autorisations d'urbanisme commercial, sur lesquels elle statue en premier et dernier ressort. Ces affaires aux forts enjeux économiques, environnementaux et sociétaux sont particulièrement emblématiques.

En 2025, la cour administrative d'appel de Douai a entretenu ses liens avec ses partenaires extérieurs à tous niveaux, notamment pour l'organisation à Douai d'une nouvelle édition très réussie de la Nuit du droit. La politique d'accueil de stagiaires élèves-avocats, étudiants et même lycéens a été encore renforcée. Enfin, à l'occasion des journées du patrimoine, un public nombreux s'est pressé pour (re)découvrir l'hôtel d'Aoust, siège de la cour restauré après plusieurs mois de travaux, et pour mieux connaître la justice administrative au gré d'échanges avec les magistrats et les personnels de greffe de la juridiction.

2025 en chiffres



2 392
affaires jugées



Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 645
affaires jugées en moins d'un an

- 2 % par rapport à 2024



2 347
affaires enregistrées

- 9 % par rapport à 2024



10 mois et 6 jours
de délai moyen de jugement

+ 26 jours par rapport à 2024



91 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



8
médiations engagées
64 % de taux de réussite



**La spécificité
des cours
administratives
d'appel :
le contentieux des
éoliennes terrestres**

83 → **26 %**
affaires jugées en 2025 du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national